



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Surveillance des plages

Question au Gouvernement n° 2171

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Leonard.

M. Jean-Louis Leonard. Monsieur le ministre de l'intérieur, depuis deux ans, vous nous avez montré votre volonté de réduire l'insécurité en milieu urbain et en milieu rural, et les chiffres de la délinquance, notamment sur la voirie, prouvent que vous avez été efficace.

Or il est une autre sécurité, dont nous parlons peu, celle des plages. Le littoral français accueille en effet tous les ans des millions de Français et d'étrangers, dont la sécurité, qui incombe aux maires et aux élus locaux est assurée par les sapeurs-pompiers, la SNSM - la Société nationale de sauvetage en mer - mais aussi les CRS. Les sapeurs-pompiers, dont la départementalisation n'est pas achevée, n'ont pas les moyens de faire face seuls. La SNSM non plus. Il reste donc les CRS, qui, depuis de nombreuses années, sont des auxiliaires précieux de sécurité pour les municipalités. Or, depuis deux ans, leur nombre ne cesse de diminuer. Monsieur le ministre, et je pose cette question au nom de tous mes collègues élus du littoral, envisagez-vous de stopper cette diminution ? Pouvez-vous nous garantir aujourd'hui que, en attendant que nous puissions pallier la carence de CRS par la départementalisation des sapeurs-pompiers, vous mettrez en place les moyens nécessaires ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, j'ai décidé, cette année, de ne pas réduire le nombre de CRS maîtres nageurs sauveteurs sur les plages. Ils étaient 616 en 1996; ils resteront 616 en 1997. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Par conséquent, la police nationale continuera à assumer ses responsabilités. Cela dit, il faut que celles-ci en soient de plus en plus partagées avec les collectivités locales. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Leonard.

M. Jean-Louis Leonard. Monsieur le ministre de l'intérieur, depuis deux ans, vous nous avez montré votre volonté de réduire l'insécurité en milieu urbain et en milieu rural, et les chiffres de la délinquance, notamment sur la voirie, prouvent que vous avez été efficace.

Or il est une autre sécurité, dont nous parlons peu, celle des plages. Le littoral français accueille en effet tous les ans des millions de Français et d'étrangers, dont la sécurité, qui incombe aux maires et aux élus locaux est assurée par les sapeurs-pompiers, la SNSM - la Société nationale de sauvetage en mer - mais aussi les CRS. Les sapeurs-pompiers, dont la départementalisation n'est pas achevée, n'ont pas les moyens de faire face seuls. La SNSM non plus. Il reste donc les CRS, qui, depuis de nombreuses années, sont des auxiliaires précieux de sécurité pour les municipalités. Or, depuis deux ans, leur nombre ne cesse de diminuer. Monsieur le ministre, et je pose cette question au nom de tous mes collègues élus du littoral, envisagez-vous de stopper

cette diminution ? Pouvez-vous nous garantir aujourd'hui que, en attendant que nous puissions pallier la carence de CRS par la departementalisation des sapeurs-pompiers, vous mettrez en place les moyens necessaires ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, j'ai decide, cette annee, de ne pas reduire le nombre de CRS maitres nageurs sauveteurs sur les plages. Ils etaient 616 en 1996; ils resteront 616 en 1997. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Par consequent, la police nationale continuera a assumer ses responsabilites. Cela dit, il faut que celles-ci en soient de plus en plus partagees avec les collectivites locales. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Léonard Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2171

Rubrique : Securite civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 450

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 450

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 1997